

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE  
ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

Séance du  
30 Septembre 2019

Domaine :  
Autres domaines de  
compétences

Sous-domaine :  
Vœux et motions

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	9

Fait et délibéré en séance le  
jour, mois et an ci-dessus et  
ont, les membres présents,  
signé au registre.

La convocation du C.M. et  
le compte-rendu de la  
présente délibération ont été  
affichés conformément aux  
articles L.2221-7 et L.2121-  
7 du C.G.C.T.

La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours  
gracieux devant son auteur  
dans les deux mois à  
compter de sa notification.  
La présente décision peut  
également faire l'objet d'un  
recours contentieux dans les  
deux mois à compter de sa  
notification devant le  
tribunal administratif de  
Montpellier.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

2019 - 69

COMMUNE DE TREILLES  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Opposition à la fermeture de trésorerie de proximité

L'an deux mil dix-neuf, le 30 Septembre à 10h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 Septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BOUTON, Maire.

Présents : Alain BOUTON, Gérard LUCIEN, Denise DIAZ, Gilbert AMIOT, Francine BERRERD, Nicole VAN DE WALLE, Benoit VALERY, Gérard DUBOCHE.

Absents : Jean-Marc GAUTIER.

Absents excusés : Anne BAUDRILLARD, Jean-Marc GAUTIER.

Procurations : Anne BAUDRILLARD à Gérard LUCIEN.

Secrétaire de séance : Benoit VALERY

**VOTE POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales

**Vu** les projets déjà présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans le département de la Corrèze, la Haute-Vienne et la Creuse par le Ministre de l'action et des comptes publics.

**Vu** la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les Mairie, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les MSAP (maisons de services publics),

**Vu** le projet de transfert des missions topographies à l'IGN,

**Vu** le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

### Le Conseil Municipal

**OUI** l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de s'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics,

**DECIDE** de s'opposer au projet de création d'agences comptable et de transfert des missions topographiques,

**EXIGE**-le maintien de trésorerie de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement d'impôt, de tenue de compte des hôpitaux, des EHPAD, des Collectivités Locales et des établissements publics locaux.

Le Maire,  
Alain BOUTON

